



Réf. Farde e-Assemblées : 2295727

N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Subside pour l'organisation du pèlerinage de la Place des Martyrs du 22/09/2018 et 29/08/2019 : 2.000,00 EUR.- Modification du bénéficiaire.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la délibération du Conseil communal du 1/07/2019 octroyant un subside de 2.000,00 EUR à M. Adrien LENAERTS, Président de la Société Royale Les Enfants et Descendants des Combattants de 1830, pour l'organisation du pèlerinage de la Place des Martyrs du 22/09/2018 et 29/08/2019, engagé à l'article 76201/33101 du budget ordinaire 2019;

Considérant que, suite à des problèmes de santé, M. Adrien LENAERTS n'est plus le Président de la Société Royale Les Enfants et Descendants des Combattants de 1830, il y a lieu d'annuler le subside de 2.000,00 EUR à M. Adrien LENAERTS;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019;

Considérant que l'asbl Les Enfants et Descendants des Combattants de 1830 demande un subside de 2.000,00 EUR pour l'organisation du pèlerinage de la Place des Martyrs du 22/09/2018 et 29/08/2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article 1er.- Supprimer le subside de 2.000,00 EUR à M. Adrien LENAERTS inscrit à l'article 76201/33101 du budget ordinaire de 2019 (Conseil communal du 1/07/2019);

Article 2.- Un subside de 2.000,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Les Enfants et Descendants des Combattants de 1830.

Article 3.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2019.

Annexes :

